



déclaration CTSD 33 du 18/10/2018

Monsieur le Directeur Académique,

C'est une nouvelle fois par une interview à un media grand public que le ministre a dévoilé les premiers résultats des évaluations nationales, sans que les enseignants eux-mêmes en aient connaissance. Depuis plusieurs semaines, les enseignants ont travaillé et fait travailler leurs élèves sur ces évaluations chronophages en classe, puis après la classe avec une saisie des réponses qui leur a demandé beaucoup de patience et de sang-froid, faute d'un dispositif technique bien conçu. Dès leur mise en place, l'Unsa Education a douté de l'utilité pédagogique de ces évaluations, tout comme de la pertinence de certains exercices et donc de la fiabilité des résultats. Aujourd'hui, le ministre récupère politiquement les premiers résultats à l'heure même où il présente son projet de « loi pour l'École de la confiance ». Dans cette loi, il envisage de supprimer le Conseil national d'évaluation du système scolaire, organisme indépendant qui aurait pu justement interroger le caractère scientifique des évaluations et leurs conclusions. Au moment où le Comité d'Evaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée Nationale publie un rapport d'information qui évalue très positivement l'action du Cnesco (une « instance productive, indépendante et transparente », selon le rapport) et demande qu'il soit pérennisé, nous jugeons qu'il n'est pas souhaitable de créer, dans l'urgence une nouvelle instance d'évaluation. Pour l'Unsa Education, la loi pour l'école de la confiance prend un mauvais départ. En instrumentalisant les résultats de tests « maison », le ministre piétine le travail des élèves et des enseignants.

Un ministre sur tous les fronts, des annonces à foison, une réalité budgétaire bien triste pourtant. Malgré les annonces fracassantes de Jean-Michel Blanquer martelant les 850 millions supplémentaires au budget de l'Éducation nationale, les conséquences sur les choix opérés ont un goût amer. Le budget, ce n'est pas que des milliards d'euros maniés avec adresse au fil des communications ministérielles, c'est surtout des options de ventilation de ces sommes et de leur utilisation. L'Éducation n'est plus la priorité du gouvernement. Le verdict est tombé, loin des effets de manche, des postes sont supprimés dans les ministères qui prennent en charge la jeunesse :

- - 1 800 postes dans l'Education nationale,
- - 50 dans l'enseignement agricole,
- - 1 600 envisagés, sur le quinquennat, dans le champ Jeunesse et Sport.

La coupe est franche et nette. Les lignes politiques sont claires pour le budget 2019 de l'Éducation nationale : dans le second degré, moins de postes et comme variable d'ajustement en guise de rustines, des heures supplémentaires que le ministre s'efforce de rendre alléchantes.

La répartition fait mine d'épargner le primaire en lui fléchant un gain de 1 800 postes. C'est sans compter la poursuite des dédoublements en éducation prioritaire : après les CP en Rep+, sont désormais aussi concernés les CP en Rep et les CE1 en Rep+. Les écoles hors éducation prioritaire, cette année encore, sont un peu plus impactées par les effets collatéraux des dédoublements qui nécessitent un redéploiement des enseignants. Cette mesure est l'illustration même d'une idée justifiée par son intérêt pédagogique mais pour laquelle les moyens mis à disposition relèvent d'une gymnastique qui demande une souplesse digne de contorsionnistes. Cette année encore des écoles maternelles principalement, mais pas uniquement, afficheront des effectifs moyens par classe supérieurs à 28 élèves. Cette année encore, l'inclusion des élèves orientés en classe d'ULIS n'est pas considérée, et des écoles doivent réaliser l'inclusion de leurs élèves dans des classes ayant des effectifs à plus de 27. On fera mieux l'année prochaine, Monsieur le Directeur Académique ?

Quant aux collèges et lycées, alors que les effectifs augmentent de 40 000 élèves, plus de 2 600 postes seront supprimés. Jean-Michel Blanquer entend compenser ces suppressions en imposant aux enseignants une 2^e heure supplémentaire au prétexte d'augmenter leur pouvoir d'achat. Le ministre compte également sur la réforme du lycée avec ses nouveautés quant aux choix que les élèves pourront faire, pour que le nombre d'élèves par classe soit raisonnable. L'augmentation du temps de travail est une mauvaise solution, tant pour la qualité de l'accompagnement des élèves que pour la santé des collègues. L'UNSA Education demande à ce qu'un bilan qualitatif de l'inclusion soit établi dans le département. Les remontées de terrain font état de grandes difficultés notamment liées au manque d'information, au manque de formation de certains collègues qui parfois s'épuisent à trouver des solutions pour prendre en considération la grande diversité des publics accueillis dans les classes. Les personnels référents ASH doivent faire face à la multiplication de leurs missions, ayant pour conséquence l'accroissement régulier de la charge de travail.

Par ailleurs, une baisse des recrutements est également prévue avec 1450 emplois de stagiaires en moins pour la rentrée 2019. Un bien mauvais signal donné à une heure où le métier manque d'attractivité. Cerise sur le gâteau ! La suppression de 400 postes administratifs alors que les projets de réorganisation territoriale inquiètent dans les écoles, établissements scolaires et services administratifs.

Dans le département de la Gironde, le recours accru à des contractuels aussi bien dans le second degré que dans le premier degré, marque les pénuries d'enseignants. Pour la première fois depuis longtemps, nombre d'établissements peinent à aligner des équipes pédagogiques complètes. Dans tel collège ou tel lycée il manquait encore jusqu'à il y a peu un professeur d'anglais, de mathématiques, d'EPS ou de français. Les chefs d'établissements, qui n'ont pas la responsabilité du recrutement, mais le souci de la continuité du service public ont parfois proposé des candidats qui n'ont pas été retenus. L'UNSA Education aimerait bien comprendre pourquoi cette année les besoins n'ont pas été anticipés à hauteur des besoins alors que des absences étaient connues (congé maternité, disponibilité). On comprend le désarroi des élèves et des parents d'élèves, six semaines après la rentrée, le manque de professeur en classe n'est pas admissible. L'UNSA Education souligne les actions des associations de parents d'élèves qui se sont mobilisées localement pour obtenir des remplaçants, agissant rapidement ; ils ont pu, dans quelques situations, obtenir satisfaction là où les équipes pédagogiques et les chefs d'établissements peinaient. L'Unsa Education déplore l'accroissement généralisé du recrutement à des contractuels pour pourvoir à la vacance de postes en début d'année. L'Unsa Education tient à souligner la nécessité de l'accompagnement à la prise de fonction des collègues recrutés par contrat, qui peuvent être rapidement débordés par la charge de travail, afin de les préparer aux exigences du difficile métier d'enseignant. La formation de ces personnels est incontestablement un point défaillant.

Alors, oui, le budget est en hausse, mais la communication ministérielle leurre dans la mesure où elle ne donne pas les bonnes clés de lecture. Les agents et usagers du Service public de l'Éducation nationale ont le droit de savoir. Les personnels enseignants, d'éducation et psychologues scolaires ont besoin de reconnaissance à travers leurs conditions de travail et leur rémunération. Nos élèves méritent des conditions d'apprentissage de qualité où qu'ils se trouvent sur notre territoire. Cela passe par des lignes politiques qui ne s'inspirent pas exclusivement du libéralisme.

L'Unsa Education l'affirme, la baisse des effectifs dans les classes est gage de plus d'efficacité. Le nombre d'élèves par classe est l'une des toutes premières préoccupations des enseignants. En effet, derrière les moyennes nationales, il y a la réalité au quotidien avec des classes chargées, les besoins d'individualisation et le défi de l'inclusion.

Pour l'Unsa Education, les effectifs doivent être limités et adaptés : 24 élèves par classe de la maternelle au lycée général et technologique comme au lycée professionnel ; 20 élèves par classe pour les établissements des territoires les plus fragiles ; 12 élèves dans les Segpa et Érea ; 10 élèves pour les Ulis ; 12 élèves pour les dispositifs UPE2A ; 15 élèves maximum dans les classes de tout-petits en maternelle. Pour l'Unsa Education, des seuils spécifiques doivent être

pris en compte pour des classes spécifiques : classe à triple niveaux et plus, grande section de maternelle, CP, 6e, 2de, enseignements nécessitant des conditions pédagogiques ou de sécurité particulières. Pour l'Unsa Education, il faut renforcer les équipes éducatives pluri-professionnelles (personnels d'éducation, psychologues, personnels de santé et sociaux) en fonction du nombre d'élèves et des publics accueillis. Pour l'Unsa Education, il faut doter les écoles et établissements de moyens supplémentaires et spécifiques permettant de renforcer la différenciation pédagogique dans la classe comme le développement du dispositif « plus de maîtres que de classes » dans le premier degré et les co-interventions au collège.

Les élus UNSA Education
Vincent FAUVEL
Christophe FLOREAN
Cathy GAUDIN
Claire PAPEGHIN
Cédrine SANCIER
Nathalie TANTY